

Vente aux Enchères Publiques

A Nogent le Phaye, 28630, Impasse de Mondétour, Le Bois Paris, dans un bâtiment marqué « Design & Confort », en bordure de la RN 10 :

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014 A 10 H

A la requête de Me Joulain, mandataire judiciaire de la Liquidation judiciaire SARL ECO ENVIRONNEMENT, en vertu d'une ordonnance du Tribunal de Commerce de Chartres en date du 03/07/20014 :

- Matériel portatif – Stock et ferraille – 9 véhicules

Véhicules vendus en l'état sans réclamation avec obligation de passer un contrôle technique

Exposition : de 9 h 45 à 10 h.

Détail et photos sur www.interencheres.com/28001 - Paiement comptant

Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS

Commissaires-Priseurs Judiciaires associés

10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – 28003 CHARTRES CEDEX

Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20 e-mail : chartres@galeriedechartres.com

CONDITIONS DE VENTE

*** Expositions : le jour de la vente de 9 h 45 à 10 h.**

*** Conditions et frais de vente : - Frais de vente : 14.40 % en sus de l'enchère - T.V.A. récupérable pour les assujettis.**

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

- Paiement au comptant par chèque avec lettre accréditive de banque et présentation de deux pièces d'identité en cours de validité ; ou espèces (dans la limite de 3.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et dans la limite de 15.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle), ou chèque de banque, ou virement bancaire.

La remise des lots peut être subordonnée au complet règlement, suite à la demande notamment d'un chèque de banque. Pour les règlements par chèque pour le compte de société, il sera indispensable de nous présenter un K-bis récent de moins de 2 mois.

AUCUN ORDRE D'ACHAT NE SERA ACCEPTE : IL EST NECESSAIRE D'ASSISTER A LA VENTE POUR ENCHERIR. ATTENTION : VENTE SUR DESIGNATIONS

Conditions spécifiques à cette vente :

Attention : Un chèque de caution d'un montant de 500 €uros sera demandé lors de la vente, pour le lot n° 16. Ce chèque de caution sera restitué après la vente, une fois les enlèvements et démontages terminés, et après vérification que le lot acheté a bien été démonté proprement sans dommage, et enlevé en totalité.

*** Conditions générales :** Conditions habituelles et plus particulièrement les suivantes :

- Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune espèce de garantie et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, les objets ayant été exposés à la vue du public préalablement à la vente.

- Le commissaire-priseur établit les lots de manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente. Il a la possibilité de rassembler ou diviser tel ou tel objet. Il se réserve la faculté de changer l'ordre de la vente s'il y a lieu, les numéros portés sur les objets ne servant qu'à identifier l'objet présenté.

- S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère sur le même objet soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps le dit objet sera – immédiatement – remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à nouveau enchérir, l'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

- Les volumes, métrages, contenances, kilométrages, et capacités qui peuvent être indiqués, ne sont qu'approximatifs et donnés à titre de simple renseignement et jamais garantis.

- Les objets sont et deviennent aux risques et périls des adjudicataires dès l'instant de l'adjudication. Ils doivent effectuer l'enlèvement immédiatement – en fin de vente, comme précisé dans les conditions d'enlèvements – à leurs frais, risques et périls. Dans le cas où un délai ou sursis est accordé – ou exigé pour présentation du chèque à l'organisme bancaire débiteur – cette stipulation ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour certaines machines, l'adjudicataire reconnaît avoir été informé de l'obligation de mettre si nécessaire, la machine en conformité avec la législation, avant tout usage ou toute commercialisation, il sera demandé à certains adjudicataires de signer le procès verbal indiquant qu'il a connaissance des réglementations en vigueur.

Il est spécialement stipulé que les adjudicataires auront l'obligation, sous leur propre responsabilité, à leurs frais, risques et périls, de modifier s'il y a lieu sur les machines mises en adjudication, et ce dans un délai de trois mois au plus tard et avant tout usage, les dispositifs de sécurité exigés par les décrets du 14 juin 1947, pris en application de l'article 66 du Code du Travail, Art. 42 Chapitre III du Code du Travail, hygiène et sécurité, les articles 233 alinéa 233 1 à 7 et autres, et ce sans qu'aucun recours de quelque nature qu'il soit, puisse être exercé à l'encontre tant de l'Officier Ministériel que du Mandataire judiciaire ou du propriétaire des machines mises en vente.

L'adjudicataire sera dans l'obligation de récupérer les produits qui peuvent être toxiques, se trouvant dans les machines, et de faire le nécessaire pour les détruire, le tout à la charge de l'adjudicataire.

L'acheteur soussigné, ayant pris connaissance des indications du procès verbal, s'engage avant utilisation, exposition, négociation à mettre le matériel désigné au bordereau en conformité avec la législation et notamment le décret 80.542 du 15 juillet 1990.

Le fait même de l'adjudication vaudra élection de domicile en l'étude de Maîtres Jean-Pierre LELIEVRE, Pascal MAICHE, Alain PARIS, commissaires-priseurs associés, à CHARTRES, et attribution de juridiction au Tribunal siégeant à CHARTRES.

Le démontage et l'enlèvement sont à la charge de l'acheteur. Les acheteurs assument la pleine responsabilité de tout démontage qui pourrait être causé à des biens du vendeur ou des tiers. En aucun cas, les vendeurs ne procéderont à des démolitions du bâtiment ou équipement, à moins d'y être autorisés dans les conditions stipulées par leur propriétaire. Sauf stipulation contraire, les conduites de gaz, eau vapeur et électricité des machines ou installations achetées seront débranchées à l'endroit du premier raccord, vanne, ou interrupteur ou encore repère expressément apporté sur ces conduites. Les acheteurs ne pourront faire valoir aucun droit sur les conduites souterraines ou incorporées dans les maçonneries, sauf si, ce droit leur incombe en vertu des stipulations du catalogue.

*** Conditions d'enlèvements : - Aucun enlèvement durant la vente.**

- Enlèvements (uniquement sur présentation du bordereau acheteur) après la vente vendredi 28.11.2014 jusqu'à 13 h, puis de 14 h à 19 heures.

ATTENTION : Passé ce délai, aucun enlèvement ne sera possible. Les transporteurs devront être munis du bordereau acheteur ou de la photocopie, ou d'une lettre indiquant les objets devant être enlevés.

LES NUMEROS DES PHOTOS SONT DONNES A TITRE INDICATIF.

ATTENTION : AUCUN ENLEVEMENT NE SERA AUTORISE PENDANT LA VENTE.
--

1 |* Perceuse Bosch GSB 22-2 RE en l'état sans réclamation,

2 |* Perceuse Bosch 13 RE en l'état sans réclamation,

3 |* Perforateur Hitachi en l'état sans réclamation,

4 |* Lot comprenant une meuleuse Milwaukee Heavy Duty (manque la prise), et un décapeur Dewalt, le tout en l'état sans réclamation,

5 |* Deux petites meuleuses : Sparky et Black & Decker, le tout en l'état sans réclamation,

6 |* Visseuse dévisseuse Bosch GSR 18-V avec une batterie et un chargeur, le tout en l'état sans réclamation,

7 |* Une meuleuse et un perforateur électrique, le tout en l'état sans réclamation,

8 |* Lot de 4 boulonneuses pneumatiques en l'état sans réclamation,

9 |* Perforateur Hilti TE 6-a avec deux batteries et un chargeur, en l'état sans réclamation,

10 |* Lot de trois piétements et un élément pour laser Metland, incomplet, le tout en l'état sans réclamation,

11 |* Nettoyeur haute pression en l'état sans réclamation,

12 |* Petit compresseur Difair avec un manomètre, le tout en l'état sans réclamation,

- 13** |* **Lot d'outillages** à main en l'état avec coffrets vides, le tout en l'état sans réclamation,
- 14** |* **Lot de stock** dont filtres, et cartouches, le tout en l'état sans réclamation,
- 15** |* **Moteur Yundaï**, et lot de pièces de récupération dont moteurs, le tout en l'état sans réclamation,
- 16** |* **Lot** de dents et accessoires de pelle, flexibles, tambours, deux godets, un établi avec trois serre-joints et divers, le tout en l'état sans réclamation, *Chèque de caution de 500 € qui sera restitué à la fin du démontage et des enlèvements.*
- 17** |* **Lot de** pneumatiques usagés, en l'état sans réclamation,
- 18** |* **Lot** comprenant un BRH et une pince croque béton DEMO, le tout en l'état sans réclamation,
- 19** |* **Lot** comprenant un groupe électrogène, un petit chargeur, et un petit aspirateur, le tout en l'état sans réclamation,
- 20** |* **Ensemble** de 4 cuves, différents modèles, en l'état sans réclamation,
- 21** |* **Escabeau** plateforme en l'état sans réclamation,
- 22** |* **Fontaine** de nettoyage Kleen 100 en l'état sans réclamation,
- 23** |* **Roulement de tourelle** de pelle pour Yundaï 250, dans une caisse bois, en l'état sans réclamation,
- 24** |* **Lot de chaînes** et tire-forts, et un booster sans câble, le tout en l'état sans réclamation,
- 25** |* **Lot de parpaings** en l'état sans réclamation,
- 26** |* **Lot** de panneaux de chantier, gaines et câbles, filets avertisseurs, et une palette de néons de récupération, le tout en l'état sans réclamation,
- 27** |* **Lot** de tapis et bavettes en l'état sans réclamation,
- 28** |* **Lot** avec pare-brise pour pelle 323, et 1 roue folle pour Caterpillar, en l'état sans réclamation,
- 29** |* **Galerie** complète pour Master rallongé, en l'état sans réclamation,
- 30** |* **Véhicule Renault Espace** immatriculé 939 SJ 28, ancien modèle, non roulant, pour destruction, vendue en l'état sans réclamation,
- 31** |* **Ctte Citroën Berlingo**, immatriculée AM-621-ZZ, date de 1ère mise en circulation le 08/10/2003, type Mines GBWJYB, carrosserie Fourgon, GO, 7 CV, n° de série VF7GBWJYB94062780, déclarée non roulante, pour pièces détachées, carte grise au nom de SARL ECO ENVIRONNEMENT manque rétroviseur, et optique, vendue en l'état sans réclamation, avec obligation de passer un contrôle technique,

32 [* **Ctte Renault benne 110 Dci**, immatriculée CB-999-KC, date de 1ère mise en circulation le 23/04/2004, type Mines 52AFA136L, carrosserie Benne, GO, 9 CV, n° de série VF652AFA000062331, avec cabine à l'arrière, calandre à refixer, batterie HS, deux pneus crevés, manque optique à l'avant, carte grise au nom de ECO ENVIRONNEMENT, vendue en l'état sans réclamation, avec obligation de passer un contrôle technique,

33 [* **Ctte Renault Kangoo**, immatriculée CB-077-JT, date de 1ère mise en circulation le 05/12/2006, type Mines FC1EAF, carrosserie Fourgon, GO, 6 CV, n° de série VF1FC1EAF37002223, carte grise au nom de ECO ENVIRONNEMENT, vendue en l'état sans réclamation, avec obligation de passer un contrôle technique,

34 [* **Ctte Opel Movano**, immatriculée CB-990-HY, date de 1ère mise en circulation le 20/02/2009, type Mines F9B2H6, carrosserie Fourgon, GO, 8 CV, n° de série VN1F9B2H640996135, carte grise au nom de ECO ENVIRONNEMENT, manque rétroviseurs, sans optique à l'arrière, vendue en l'état sans réclamation, avec obligation de passer un contrôle technique,

35 [* **Ctte Renault Master Dci 100**, immatriculée CB-052-KD, date de 1ère mise en circulation le 18/07/2007, type Mines FDB2E6, carrosserie Fourgon, GO, 8 CV, n° de série VF1FDB2E638040199, manque optiques, rétroviseurs et calandre avant, carte grise au nom de ECO ENVIRONNEMENT, vendue en l'état sans réclamation, avec obligation de passer un contrôle technique,

36 [* **Ctte Renault Master Dci 100**, immatriculée CB-144-KD, date de 1ère mise en circulation le 11/12/2007, type Mines FDB2E6, carrosserie Fourgon, GO, 8 CV, n° de série VF1FDB2E638851860, manque les optiques et la calandre avant, carte grise au nom de ECO ENVIRONNEMENT, vendue en l'état sans réclamation,

37 [* **Ctte Citroën Berlingo**, immatriculée 5179-WV-28, date de 1ère mise en circulation le 03/11/2003, type Mines GBWJYB, carrosserie Fourgon, GO, 7 CV, n° de série VF7GBWJYB94055713, carte grise au nom de ECO ENVIRONNEMENT SARL, vendue en l'état sans réclamation, avec obligation de passer un contrôle technique,

38 [* **VASP Renault balayeuse**, immatriculé AW-145-LE, date de 1ère mise en circulation le 23/11/1998, type Mines 40ACE4A32A, carrosserie VOIRIE, GO, 17 CV, n° de série VF640ACE400005471, carte grise au nom de SARL ECO ENVIRONNEMENT, vendue en l'état sans réclamation,

39 [* **Lot** de matériel et mobilier de bureau dont imprimante Canon, fax Brother, bacs range-courriers, plannings, Hub, ranges-courriers, classeurs et cartouches, unité centrale IBM, Imprimante MP 160 Pixma, imprimantes dont Hewlett Packard, scanners, chaises et tables bureaux, le tout en l'état sans réclamation,

Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS

Commissaires-Priseurs Judiciaires associés

10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – 28003 CHARTRES CEDEX

Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20 - e-mail : chartres@galeriedechartres.com